



Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

APPEL À CANDIDATURES : EXPERTS DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

PROGRAMME ERASMUS+ 2021-2027

Mars 2021

Appel ouvert pour la constitution d'une réserve d'experts externes en vue de l'évaluation des candidatures et rapports finaux des actions de mobilité et de partenariats ainsi que pour l'accréditation (secteurs scolaire, EFP et éducation des adultes, consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur) du programme Erasmus+ 2021-2027 ; ainsi que pour l'évaluation des rapports finaux de la période Erasmus+ 2014-2020

Ces actions se déclinent dans les secteurs de l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes.

Acronymes :

AC120	Accréditation dans les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'éducation des adultes
AC130	Accréditation des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur
AC121-ADU	Projets de mobilité pour les organismes accrédités (éducation des adultes)
AC121-SCH	Projets de mobilité pour les organismes accrédités (scolaire)
AC121-VET	Projets de mobilité pour les organismes accrédités (EFP)
AC122-ADU	Projets de mobilité pour les organismes non-accrédités (projets de courte durée) (éducation des adultes)
AC122-SCH	Projets de mobilité pour les organismes non-accrédités (projets de courte durée) (scolaire)
AC122-VET	Projets de mobilité pour les organismes non-accrédités (projets de courte durée) (EFP)
AC220-ADU	Partenariat de coopération (éducation des adultes)
AC220-HED	Partenariat de coopération (enseignement supérieur)
AC220-SCH	Partenariat de coopération (secteur scolaire)
AC220-VET	Partenariat de coopération (EFP)
AC210-ADU	Partenariat à petite échelle (éducation des adultes)
AC210-SCH	Partenariat à petite échelle (scolaire)
AC210-VET	Partenariat à petite échelle (EFP)

Rôle des experts :

Les experts assistent l'Agence dans les procédures d'évaluation des candidatures et des rapports finaux. Les évaluations s'effectuent sur base de grilles d'évaluation critériées mises à disposition par la Commission européenne pour les actions Erasmus+. Celles-ci sont disponibles via un outil d'évaluation en ligne dont l'utilisation est obligatoire.

Les évaluations portent notamment sur la stratégie européenne des organismes candidats, la pertinence du projet au regard des priorités européennes, la qualité de la mise en œuvre, la qualité de l'équipe-projet, la qualité de l'impact et de la dissémination des résultats et le rapport coût/bénéfice de la demande de financement.

Sur certains dossiers, l'évaluateur travaille en collaboration avec un autre expert avec lequel il doit convenir d'une évaluation commune lors de la phase de conciliation.

Conditions requises (profil) :

- Haut niveau d'expertise dans un ou plusieurs secteurs de l'éducation et/ou de la formation et excellente connaissance du système éducatif et/ou de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Connaissance de la gestion du cycle de projet.
- Connaissance du programme Erasmus+ et tout particulièrement des actions concernées.
- Connaissance des politiques européennes d'éducation et de formation.
- Expérience dans l'évaluation de projets, capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de commentaires en français et en anglais. Une expérience de participation à un projet européen est un plus.
- Capacité à rédiger un commentaire argumenté en français et en anglais.
- Capacité d'analyse et d'évaluation de la pertinence des budgets demandés.
- Bonnes connaissances informatiques permettant l'utilisation des outils d'évaluation en ligne mis à disposition par la Commission européenne.
- Disponibilités horaires lors des périodes d'évaluation des candidatures, pour les évaluations de rapports finaux et également pour la ou les réunions de formation des experts organisées par l'Agence.
- Engagement à remettre, dans les délais requis et selon les modalités en vigueur, l'évaluation en langue française ou anglaise sous le format requis par l'Agence.
- Respect du principe de non-conflit d'intérêt (garantie de neutralité et d'indépendance vis-à-vis des candidats, des projets et de l'Agence). Les évaluateurs doivent signer une déclaration individuelle confirmant le non-conflit d'intérêt par rapport aux projets qu'ils évalueront.

Formalités pratiques :

- Une convention reprenant les droits et obligations des deux parties est signée par l'Agence et l'expert.
- Les évaluateurs s'engagent à participer aux séances de formation organisées par l'Agence (dans les locaux de l'AEF-Europe ou par vidéoconférence).
- Les évaluateurs s'engagent à lire la documentation préparatoire aux évaluations.
- Au terme de leur travail, les évaluateurs s'engagent à participer à une évaluation de leur mission, pilotée par l'Agence.

Modalités financières :

Pour l'évaluation des candidatures :

AC121 ADU-SCH-VET Mobilité	AC120 ADU-SCH- VET Mobilité Accréditation	AC130	AC 210 ADU-SCH-VET Partenariat Petite échelle	AC 220 ADU-SCH- VET-HED Partenariat de coopération
100 €	200 €	200€	125 €	200 €

Pour l'évaluation des rapports finaux Erasmus+ 2014-2020 :

AC101/102/104 Mobilité	AC101/102/104 Mobilité Consortium	AC103 Mobilité	AC107 Mobilité Jusqu'à 15 flux	AC107 Mobilité Au-delà de 15 flux
150 €	200 €	200 €	200 €	300 €

AC2 Coordinateur school to school	AC2 Coordinateur avec production intellectuelle	AC2 Coordinateur sans production intellectuelle	AC2 Partenaires (school to school)
240 €	450 €	330 €	150 €

Pour l'évaluation des rapports finaux Erasmus+ 2021-2027

AC121 ADU-SCH-VET- HED Mobilité Accrédités	AC122 ADU-SCH-VET Mobilité Non accrédités	AC 210 ADU-SCH-VET Partenariat Petite échelle	AC 220 ADU-SCH- VET-HED Partenariat de coopération
200€	150€	240 EUR	450 EUR

Les montants sont compris HTVA.

Le remboursement des frais de déplacement peut être pris en charge.

Pour les candidatures nécessitant une consolidation, un forfait de 50 € supplémentaire par projet est accordé à l'évaluateur désigné comme « expert leader ».

- La candidature pour expert évaluateur doit comprendre le formulaire de candidature complété ainsi qu'un CV. Elle doit être envoyée par email à l'attention de Madame Fanny Lutz, Directrice à l'adresse suivante :

maria.verna@aef-europe.be

- La candidature doit être motivée et explicite quant au(x) secteur(s) concerné(s) par l'expertise. Elle se fait via le formulaire en Annexe II du présent appel et est accompagnée d'un CV.
- Les candidatures pour l'appel aux experts évaluateurs pour la programmation 2021-2027 doivent être soumises pour le **21 avril 2021**.
- Le calendrier des évaluations pour l'année d'appel concernée est repris dans l'Annexe I du présent appel. Celui-ci sera mis à jour chaque année au lancement de l'appel Erasmus+ et transmis pool d'experts. L'agence ne lancera d'appel supplémentaire qu'en cas de besoin de nouveaux experts.
- Un jury composé en interne procède à l'analyse des différentes candidatures notamment sur base des critères suivants : expertise et expérience en gestion de projets, connaissance des secteurs de l'éducation et de la formation couverts par le programme et connaissance des contextes national et européen de l'éducation et de la formation.
- Les experts impliqués dans une candidature sont exclus de l'évaluation des projets de l'appel en question pour l'action et le secteur concernés.
- Les candidats sont informés par courrier électronique du résultat de la sélection au plus tard le 30 avril 2021.

Informations :

Pour toute information concernant le programme Erasmus + :

Site de la Commission : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_en.htm

Site de l'Agence : www.erasmusplus-fr.be

Pour toute demande d'information complémentaire :

Contenu des actions

Action-clé 1 – Mobilité

Mélanie Delbascourt

02 542 62 85

mobilite@aef-europe.be

Action-clé 2 – Partenariat stratégique

Donatienne DE SAN

02 542 62 93

partenariat@aef-europe.be

Processus de candidature

Marie Verna

02 542 62 78

maria.verna@aef-europe.be

Isabella Livoti

02 542 62 72

isabella.livoti@aef-europe.be

Annexe I Calendrier pour l'appel 2021

Agenda pour l'appel 2021 pour l'évaluation des candidatures*

	Action-clé 1	Accréditation AC120	Action-clé 2
Réception des candidatures à l'AEF-Europe	11 mai 2021	19 octobre 2021	1 ^{er} round : 20 mai 2021 2 ^e round : 3 novembre 2021
Journée de formation des évaluateurs	6-7/05/2021	Octobre 2021	25/05/2021
Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs	À partir du 14/05/2021	Octobre 2021	A partir du 27/05/2021
Remise des évaluations consolidées à l'AEF-Europe	Dans les 15 jours suivant le début de l'évaluation	Dans les 15 jours suivant le début de l'évaluation	Dans les 28 jours suivant le début de l'évaluation

Agenda pour l'évaluation des rapports finaux

	Action-clé 1 Mobilité	Action-clé 2 Partenariats
Confirmation de la disponibilité des experts auprès de l'AEF-Europe	Dates variables	Dates variables
Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs	Dates variables	Dates variables
Remise des dossiers à évaluer aux évaluateurs	Dates variables	Dates variables
Remise des évaluations consolidées à l'AEF-Europe	Dans les 15 jours suivant le début de l'évaluation	Dans les 16 jours suivant le début de l'évaluation

**dates indicatives, sous réserve de modifications*